

Marie Anne de Goffic fille legitimme de Joseph
et de Marie Le Tinneur mariage et epouse n'eust pris
dans la paix Sept ans que cette buse a eue la mort
dans cette epouse le sien lement par le soussignant
Veillant pere et mereine Jean Horus et
Marie Anne Morvan j'en rovers

P. J. Segur Veillant De Crelemeos.

et leurs fiançailles faites en face d'eglise ce jour^e en
presence des Témoins cy apres d'enomes 21^e
ont été de avis et du consentement de leurs
parents respectifs, et de leur libre et naturel
consentement exprimé par parole de présent
conjoints en mariage par le soussigné qui leur a
donné la bénédiction nuptiale au sacrifice de la messe
à laquelle ont assisté les dits conjoints le ¹¹ Jour
neufième octobre mil Sept cent quatre vingt six
le tout en présence de Rolland Le goffic frere de
L'affidé, de pierrre Le montreer, de guillaume Le
corre, et de françois Tily cousin de L'affidé Pierre
Le montreer f: tif s: tili polian legohic
J: P: abord R: tenu de brelevênes

Marie Seguin fille legitime & naturelle de
Guillaume & Anne Olivier mary & Jeanne, née
le vingt-sixième jour de Novembre
d'An mil sept cent cinquante fut baptisé le
mêmes jour par le sacré signe sur les fonts
Baptismaux de l'Eglise paroissiale de Cavan.
Parrain de Marreine ait l'ame de maître,
Maire de Bergeron de Desplanches & Perrin
de Samorez qui me signe, la Marreine et le
parrain signent marie de Bergeron
originaire de Cavan. le Bonnie
Recteur de Cavan.

N° 4

M A I R I E de Cavan

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Lannion.

D u treizeme jour du mois de Thermidor l'an onze
de la République française.

ACTE DE MARIAGE de françois tily
âgé de cinquante six ans, né à Rosper
département des côtes du nord le huit
du mois de janvier an mille sept cent quarante sept
profession de Cultivateur demeurant à Rosper
département des côtes du nord fils de olivier
tily demeurant à Rosper département
de Pomé et de anne le Buvant

et de marie jeanguen âgée de
cinquante trois ans, née à cavan département
de Pomé le vingt cinq du mois
de décembre an mille sept cent cinquante
demeurant à cavan département de Pomé
fille de guillaume jeanguen département de Pomé
demeurant à cavan et de anne olivier

Les actes préliminaires sont extraits des Registres des publications faites à Cavan et à Rosper le dimanche vingt et douze du mois de thermidor
et affichés aux termes de la loi du 20 septembre 1792, et

J. Lege

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

LES DITS ÉPOUX, ont déclaré prendre en mariage, l'un ~~francois tili~~, l'autre ~~Mariezegoue~~

En présence de ~~Jacques Legalbaug francois tili future~~ demeurant à ~~Cavan~~ département de ~~Dom~~ profession de ~~cultivateur~~ âgé de ~~trent ans~~

~~De francois Le Brunie s'agen à la future~~ demeurant à ~~Cavan~~ département de ~~Dom~~ profession de ~~cultivateur~~ âge de quarante trois ans

~~De Jean Rogart~~ demeurant à ~~Cavan~~ département de ~~Dom~~ profession de ~~cultivateur~~ âge de trent sept ans

Et de ~~francois jegouhere à la future~~ demeurant à ~~Cavan~~ département de ~~Dom~~ profession de ~~cultivateur~~ âge de cinq vingt ans

Après quoi, moi ~~francois le brunie adjoint du maire de Cavan~~ faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont, lesdits époux et témoins,

T. Tili

Signé avec moi.

Jacques Le Brunie
francois le brunie
adjt
ps de Lourec *FIF COU*

N.^o 2

Du jardiⁿ de Juin an 1816.



DECEDE DE DÉCÈS DE François Pety
resson de Cutleratour - âgé de Soixante ans et
domicilié de Ambrois
décedé le Jeudi 9 Juin à six heure du matin
fils de Décédée Allieret fils et avec le bûcherant
et veuf de marie Pety -

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par François Hyverne
demeurant à Ambrois
âgé de quarante cinq ans, profession de Cutleratour
qui a dit être gendre du défunt

Et par Jean Hyverne demeurant
à Ambrois - âgé de Cinquante ans, profession
de Cutlera qui a dit être voisin du défunt

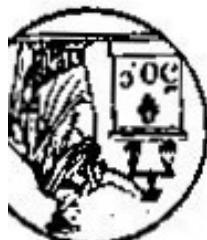
Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins ont déclaré

Signé Hyverne

Jean Hyverne

Constaté suivant la loi, par moi Yves Daniel
maire No Officier de l'Etat civil soussignéot.

Y. Daniel
maire



COPIES DIFFUSÉES

La dimanche treize juillet mil sept cent quatre-vingt deux au matin
La grand-Messe de cette église paroissiale a été fait sans opposition
à la révolution. Depuis depuis quelque temps le prêtre a été banni du futur —
Mariage de François Félix Théodore de Désautels officier et ancien le Beauvais
originale et domiciliée dans cette paroisse. Dame son épouse Marie de Lorraine
fille majeure des défuntz que le père Jean Léonard pasillament originaire et
domicilié à Verosges d'autre part. Jean Morvan Recteur des vospes
mil sept cent quatre-vingt deux au matin

Le dimanche vingt-sept juillet mil sept cent quatre-vingt-deux
aux portes de la grande-messe de cette église pastribale a été fait sans
opposition le troisième ban du futur mariage des denomés s'apprêtant
François Lévy et Marie Corde. Jean Morvan Recteur de ce prieuré,
mil sept cent quatre-vingt-deux.

François Tilly fils majeur de défuntz alliés et anee le Bouvant originaire et domicilié
de cette paroisse age d'escriture trente et un ans d'une part et Marie Lalle fille aussi
majeure de défuntz Yves et Jeanne Lalle paisiblement originaire et domiciliée de celle
paroisse de Lorges agee de trente ans d'autre part, apres la publication des bans
de leur futur mariage canoniquement faite et dans opposition ni résistance
d'empêchant quelque autre prêtre des Grand-messes de cette église paroissiale
par trois dimanches consécutifs devant les dimanches fete, vingt et vingt-sept
janvier, vingt mois comme il conste par la Régistre et deux fiançailles célébrées
en face d'église le jour exacteance des temoins cy apres desnommés, ont été de l'avis

et consentement de leurs parents respectifs et de leur libe et mutuel consentement exprime
par paroles de present conjoint en mariage par le chouigné Notaire du Comteement de alin de
Céans qui leur a donné la bénédiction nuptiale au Saint sacrifice de la messe. Celibice unitel
a jour vingt neuf ans mil cestant quatre-vingt deux le tout en présence d'Yves et Louis
Tilly freres de l'évêque, de Jean Guilon et Guillaume melon des Beaux freres de Louis et
Guillaume Lestocq de l'évêque, de Joseph et Françoise le Beauvant, de Jacques Guionnet, de
Jean Richard et de plusieurs autres que en cette entité déclareront devant signe de ce instrument.

f: illi François le Béguinot Joseph Lezurant
Guillaume Lestocq Louis Lezurant af: moy
f: illi le Bris R. de Bubulien.
i: M. de Van Reeuwijk des espes

Marie . . . fille . . . tme d'Yves corre et de Jeanne
Lucas son épouse née le Seigneur Janvier milles p'sans :
cinquante-deux fut baptisée le lendemain par le
Docteur en l'église paroissiale de Roquez p'main
et maraine Yves le hielmarie le bonques lo hu
yves Corre qd' Dannie Du marcketon



Marie corde femme de françois tily age de trente et vingt ans de cette
paroisse, décédé dans la communion de l'église le vingt neuf septembre mil sept
cent quatre-vingt quatre, a été le jour suivant inhumée dans le cimetière de cette
église paroissiale par le souffreïre et en présence du dit françois tily son
frère Louis et guillaume corde son frère, lequel ayent libéré le françois
tily d'autre quelconque dette ou charge pour des pertes.

Jeanne ure de nos p's.

Le mariage entre françois tily et